

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

**Nombre**

de conseillers en exercice 7

de présents 7

de votants 7

**N° 14/2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23/05/2022****OBJET : Décision modificative n°1 budget eau et assainissement**

L'an deux mille vingt deux et le vingt trois mai à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs PERRET Nicolas, MALHERBE Eric, THIOT Jacques, BRUN Roger, VIGIER Urbain, PAGES Josyane, CHAYLA Valérie

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2022 :**

**Investissement****Dépenses**

2315-29 Aménagement village Rieutort Assainissement : + 10 000 €

2315-23 Travaux adduction eau Fontrouge - 10 000 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours susdits.  
Au registre sont les signatures des membres susdits.  
Pour extrait conforme au registre susdits.  
Fait à MARCHASTEL le 23 mai 2022.  
Le Maire

